



Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

**SECTION
LOCALE
LFRR**

La fatigue, vraiment maîtrisée avec le cadre 7 jours sur 12 ?

Fin octobre, lors du GT7, en réaction à une proposition de cadre alternatif présenté par l'administration, le BN du SNCTA avait fait, à juste titre, un laïus très appuyé sur la fatigue, fustigeant une accumulation de temps de travail pouvant approcher voire dépasser les 48h. Il s'appuyait notamment sur le cadre national du 7 jours sur 12 qui limite à 42h le temps de travail sur 7 jours glissants. Une protection effectivement indispensable et souhaitable lorsqu'une journée de repos est régulièrement remplacée par une journée de travail. Mais à y regarder de plus près, la réalité est toute autre !

La fatigue vu par l'UNSA-ICNA (et « presque » tout le monde !)

Tout travail, par définition, nous expose à la fatigue et l'irrégularité de notre rythme de travail l'augmente, nous devons donc être particulièrement vigilants à l'accumulation de la fatigue sur nos cycles de travail. Cette accumulation de la fatigue commence dès les premiers instants de travail et pour toute tâche accomplie tout au long du temps de travail (sous le casque comme lors de prises de consignes, de séance de briefing,... qui nécessitent aussi de la concentration). **La fatigue commence donc bien à s'accumuler du début de la vacation et jusqu'à la fin de celle-ci.** Ainsi la fatigue accumulée sur 7 jours glissants comptabilise le temps de relève, de prise de consigne, ... et les heures de vacations faites entre le jour J, à l'heure du début de travail, et le jour J+7 à la même heure. Par exemple si la vacation commence à 8h00, l'**accumulation de fatigue sur 7 jours glissants se comptabilise sur les heures faites du lundi 8h00 au lundi suivant 8h00.**

Lors d'une bilatérale, des limites de temps de travail existant dans notre cadre, c'est cette définition de jours glissants qui nous avait été normalement donnée par le rapporteur du GT7. Auriez-vous une autre interprétation de l'accumulation de fatigue sur 7 jours glissants surtout si vous deviez la limiter dans votre intérêt ?

La fatigue vue par d'autres !

Lors du dernier GT7, le rapporteur a confirmé notre interprétation mais a estimé que chaque cadre pouvait avoir sa propre définition, SIC ! A notre grand étonnement, pour le SNCTA, posé en grand défenseur de la fatigue, la protection contre la fatigue accumulée est « calendaire » : **le temps de travail se mesure de 00h00 à 24h00! Ce qui revient, par exemple, à ne tout simplement plus compter la partie 24h/7h d'une nuit !**

Premièrement, avec cette interprétation où les vacations sont découpées par journée, ce ne serait plus 7 jours de travail sur 12 mais au moins 8 sur 12 l'été et 7 sur 12 l'hiver... La proposition serait donc littéralement **hors cadre du 7 jours sur 12. Le 1 jour sur 2 ne serait même pas respecté sur l'année ! La casse du 1 jour 2 serait totale.**

Deuxièmement, cela peut nous amener à réellement accumuler beaucoup plus de fatigue que ce que nous vivons actuellement. Aujourd'hui la réglementation européenne limite à 48h hebdomadaire le temps de travail des salariés et lorsque nous construisons nos tours de service et particulièrement la mise en place des vacations complémentaires nous prenons soin de respecter ce maximum sur de vrais 7 jours glissants protégeant ainsi les ICNA. Demain avec cette interprétation de jours pleins et notre travail à cheval sur 2 jours, cette protection disparaît et peut nous entraîner vers une accumulation supérieure à 48h de travail. **INACCEPTABLE ! Et la protection de 42h sur 7 jours glissants peut se transformer en une accumulation réelle de plus de 47h de travail**, on est très loin des bons principes qui avait soutenu le discours lors du GT7 d'octobre...

Cette interprétation est dangereuse pour la lecture des conditions de travail des ICNA !

TdS 7/12, 45h15 d'accumulation réelle de fatigue à Brest !

Par exemple, prenons l'enchaînement du tour de service M3 (8h-16h30 : 8h30), A' (15h30-23h00 : 7h30), repos, repos, J (11h00-19h30 : 8h30 ou 12h30-21h00 : 8h30), S (16h00-00h30 : 8h30 ou 16h30-00h00 : 7h30) et N (20h00-07h00 : 11h ou 20h30-07h00 : 10h30) auquel s'ajoute un temps de travail forfaitaire hebdomadaire d'1h15 de briefing, prise de consigne et relève.

Avec l'interprétation des 7 jours « pleins » du SNCTA, les 42h sont effectivement respectées. Mais **si au lieu de commencer à mesurer l'accumulation de fatigue pendant que l'ICNA dort à 00h00 le jour de son M3 et termine à 24h en plein milieu de sa nuit de travail mais bien quand il commence à travailler le jour de son M3 à 8h00 et termine à 8h00 7 jours plus tard alors il accumule :**

- au mieux (8h30+7h30+8h30+7h30+10h30=) 42h30+1h15 soit **43h45** de fatigue et
- au pire (8h30+7h30+8h30+8h30+11h=) 44h00+1h15 soit **45h15** de fatigue sur 7 jours glissants...

Les 42h d'accumulation maximum de fatigue réelle ne sont pas du tout respectées ! Le SNCTA semble donc s'être fourvoyé dans sa proposition locale. Et, au lieu de l'admettre et de revoir sa copie, il tord la méthode habituelle de calcul du temps hebdomadaire et **autorise les 42h max sur 7 jours glissants à être largement dépassées.**

Lorsqu'on fait de la fatigue son nouveau cheval de bataille, on est sincère et honnête en respectant réellement ce qu'on prétend défendre !

L'UNSA-ICNA souhaite que la section locale du SNCTA retire sa proposition afin de la rendre conforme à l'esprit qui animait son bureau national sur la protection réelle de la fatigue des ICNA au travail. Car, il n'y a aucune étude médicale qui conclut que travailler plus de fois moins longtemps améliore la capacité de récupération de cette accumulation de fatigue et que sans réelle protection, ce tour de service peut vraisemblablement être plus fatiguant.

L'UNSA-ICNA demande à l'administration de ne pas être complice de cette arnaque intellectuelle et de soit invalider la proposition basée sur le cadre 7 jours sur 12, soit de reconnaître sans ambiguïté l'absence d'un réel garde-fou à l'augmentation de l'exposition à la fatigue dans l'utilisation et l'interprétation du cadre 7 jours sur 12.

